

Date de convocation <b>28 janvier 2020</b>
Nombre de conseillers :
En exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mil vingt, le **03 février** à 19 h 00,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Alain DESJEAN, premier adjoint  
Etaient présents : Desjean Alain, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie,  
Wuthrich Nicole, Bridier Solange, de Vaumas Marie, Nonet Claude-  
Henri, Marie Nicole  
Absente excusée : Rolland Claudine  
Secrétaire de séance : CHAUDRIN Emilie

## Organisation de la semaine scolaire

Monsieur le Maire-adjoint rappelle que par délibération du 04 juillet 2017, en accord avec le conseil d'école du même jour, le conseil municipal a demandé l'aménagement du temps scolaire sur 4 jours, à compter de la rentrée de septembre 2017, conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Cette dérogation à l'organisation de la semaine scolaire a été accordée pour trois ans et arrive à échéance en juin 2020. Il s'agit donc de formuler une nouvelle demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de demander le renouvellement de la dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire de quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2020, répartie sur **huit demi journées d'enseignement** :

Lundi	8 heures 30 à 12 heures	13 heures 45 à 16 heures 15
Mardi	8 heures 30 à 12 heures	13 heures 45 à 16 heures 15
Jeudi	8 heures 30 à 12 heures	13 heures 45 à 16 heures 15
Vendredi	8 heures 30 à 12 heures	13 heures 45 à 16 heures 15

Ces horaires n'entraînent pas de modification du transport scolaire.

## Vente de coupes de bois parcelles 12 et 13

Monsieur le Maire-adjoint rappelle que par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le conseil municipal a décidé, sur proposition de l'Office National des Forêts, la vente sur pied des peupliers plantés sur les parcelles 12 et 13 d'une surface totale de 4 ha 16 ares. Les appels d'offres de l'Office National des Forêts se sont révélés infructueux.

La société GARNICA PLYWOOD France à SAMAZAN, dans le Lot-et-Garonne, a fait une offre de 37 211,00 euros Hors Taxes pour exploiter ce lot de peupliers estimé à 1522 M3. Cette offre a été soumise aux services de l'Office National des Forêts qui ont conseillé de l'accepter. Le bon pour accord a été signé le 05 décembre 2019.

Un premier versement a été effectué le 09 décembre 2019 pour 8 372,48 euros. Les frais de garderie de l'Office National des Forêts sont 12 % de cette vente, soit 4 465,32 euros.

Le conseil municipal approuve cette vente de peupliers arrivés à maturité.

**Fait et délibéré à Osmary, le 03 février 2020**

**Le Maire-adjoint, Alain DESJEAN**